

RABAIS POUR LA COGÉNÉRATION

Edition du 1^{er} avril 2025

La cogénération est un procédé qui consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir d'une seule énergie - le gaz (gaz naturel-biogaz) - dans une installation unique : le couplage chaleur-force (CCF).

Cette technique permet d'atteindre un rendement énergétique global élevé et constitue une solution performante en termes d'efficacité énergétique.

Energiapro SA souhaite favoriser l'implantation de ces systèmes CCF en octroyant un rabais sur le gaz naturel-biogaz consommé proportionnel au rendement électrique de l'installation (un rendement électrique plus élevé donne droit à un plus grand rabais).

RENDEMENT ÉLECTRIQUE	RABAIS SUR CHAUFFAGE
moins de 0.15	0 %
de 0.15 à 0.24	5 %
de 0.25 à 0.35	10 %
plus de 0.35	Soumis à discussion

CONDITIONS D'OCTROI DU RABAIS

- Le rabais se base sur la mise en service qui doit impérativement faire mention du rendement électrique de l'installation. À défaut de cette valeur, aucun rabais n'est accordé.
- Le rabais n'est valable que sur la composante énergie du tarif gaz naturel-biogaz.

En cas d'installation en parallèle à une chaudière et à un CCF, il est nécessaire de poser un second compteur afin d'isoler la consommation du CCF. Aucune taxe d'abonnement supplémentaire ne sera perçue pour ce deuxième compteur. Les frais de pose sont à la charge de la société et la taxe de puissance est calculée sur la puissance la plus importante des deux appareils.